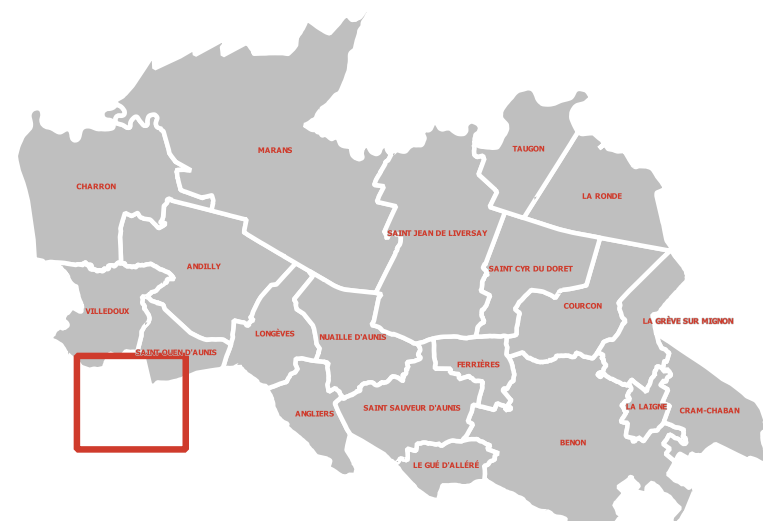




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 5E1

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° SE1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000  CONCEPTION Assier Urbanisme, paysagiste et architecte 2 Impasse Riccio, 77300 LA CRESCHE   	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021	DESSIN INRSIC Cartographie 10 TER Avenue de Gennes, 76000 ANNECY INRSIC	FOND CADASTRAL Coblenz EDESIGN, Avril 2019 Droits de l'Etat réservés Pour plus d'informations consultez le plan cadastre.fr

Edition cartographique n°3 du 07/05/2021

Légende

ZONES URBAINES

U U : Zone urbaine

ZONES A URBANISER

1AU 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

ZONES AGRICOLES

A A : Zone agricole

ZONES NATURELLES

N N : Zone naturelle

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

 Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

 Emplacement réservé

 OAP densification habitat

 OAP sectorielle simple

*** Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger

Récompense hoganère remarquable au titre de l'article 151-22 du code de l'urbanisme

Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L.151.19 du code de l'urbanisme

3- Le site bénéficie d'un statut de site classé de l'article L. 654-33 du code de l'environnement.

zone numérotée protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

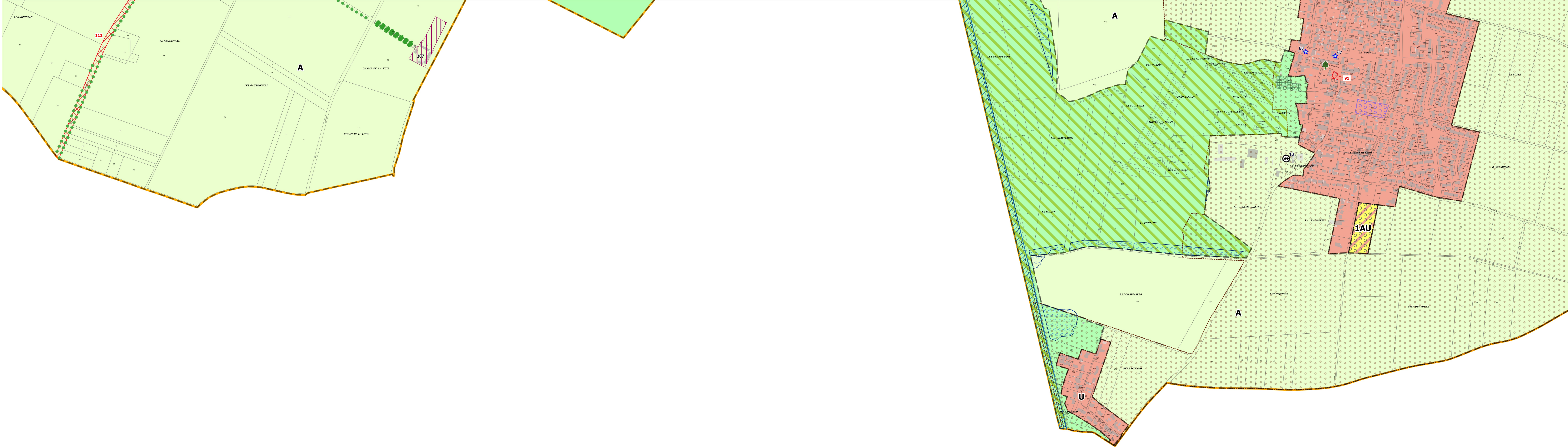
● ● ● ● Hale remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

 Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Ⓢ Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

- ★ Elément de petit pat

HABILLAGE DU PLAN



Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
91	Réalisation d'un équipement collectif et d'espaces publics du centre bourg	Commune de SAINT OUEN D'AUNIS	356 m²	SAINT OUEN D'AUNIS
112	Recatibrage RD9 - Villedoux / Saint-Xandre	Département	41503 m²	VILLEDOUX

Changement de destination autorisé

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
13	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	SAINT OEN D'AUNIS

Patrimoine

N°	Libellé	Commune
307	Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	VILLEDOUX

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
67	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	SAINT OUEN D'AUNIS
68	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	SAINT OUEN D'AUNIS

Saint-Soulle

